Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GERLAND Frédéric, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique, M. SAUREL Jacques, M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, M. FRAISSE Damien, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, M. LAMBERT Gabriel, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas, M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents excusés : Mme HART Céline (procuration donnée à M. GERLAND Frédéric), Mme QUENTIN-NODIN Agnès (procuration donnée à Mme MARTIN Emilie), Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène (procuration donnée à Mme BAUD GACHE Christel), M. CHABOUD Stéphan (procuration donnée à M. LE GALL Matthieu).

Etait absente : Mme CIMETTA Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mme CHARLES Sandrine.

OBJET : N° 11 - 2024 : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - AFFECTATION DES RÉSULTATS
Convocation faite le 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	28
Nombre de présents	23
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	26

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 19 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 1 abstention (Mme BADIER) :

1 : Prend acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel se présente ainsi :

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-11-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT Dépenses ou Déficit	FONCTIONNEMENT Recettes ou Excédent	INVESTISSEMENT Dépenses ou Déficit	INVESTISSEMENT Recettes ou Excédent	ENSEMBLE DES SECTIONS Dépenses ou Déficit	ENSEMBLE DES SECTIONS Recettes ou Excédent
Résultats reportés	€	1 570 369,10 €	1 100 112,07 €	€	1 100 112,07 €	1 570 369,10 €
Opérations de l'exercice	7 586 278,75 €	8 382 477,79 €	1 717 684,03 €	2 437 636,11 €	9 303 962,78 €	10 820 113,90 €
Totaux	7 586 278,75 €	9 952 846,89 €	2 817 796,10 €	2 437 636,11 €	10 404 074,85 €	12 390 483,00 €
Résultat de clôture	- €	2 366 568,14 €	380 159,99 €	- €	- €	1 986 408,15 €

Besoin de financement de la section d'invest	380 159,99 €	(1)	
Excédent de financement de la section d'invest	- €	(2)	
Restes à réaliser	616 148,67 €	632 165,41 €	(3) et (4)
Besoin de financement au titre des R.A.R.	- €	(5)=(3)-(4)	
Excédent de financement au titre des R.A.R.	16 016,74 €	(6)=(4)-(3)	
Besoin de financement au titre des op diverses	- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...	
Excédent de financement au titre des op diverses	- €	(8) cautions personnelles, povisions nouvelles, etc...	
Besoin de financement global	364 143,25 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)	
Excédent de financement global	- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)	

2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de : 364 143,25 € au compte 1068 (section d'investissement)

et décide de reprendre la somme de 2 002 424,89 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

et décide de reprendre la somme de 380 159,99 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

3° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : N°-11 –2024 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – AFFECTATION DES RÉSULTATS
Convocation faite le 22 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-11-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Jacques DUBAY

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PERAY 07130 SECRETARIAT GENERAL

Sandrine CHARLES

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-11-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

OBJET : N°-11 –2024 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – AFFECTATION DES RÉSULTATS
Convocation faite le 22 mars 2024